

Compte Rendu Réunion de la C.N.E.A.C. 7 et 8 septembre 2024

Membres présents :

Mme Arlette CATTOEN, Mme Ludiwine DABEZIES, Mme Sylvie DESSIAUME,
M Jean Denis DEVINS, Mme Cathy GUILLON, Mme Sandrine HODIN, M Roger
LALLEMAND,
M Daniel ROUYER, Mme Viviane TESSIER

Excusés : M Alexandre BALZER, Mme Magali PFEIFFER, M Gérald DELALANDE, M
André VARLET.

ORDRE DU JOUR

- Election du Président et du secrétaire de la commission
- Discours de politique générale et fonctionnement de la commission
- Présentation des groupes de travail
- Nomination des juges et commissaires
- Proposition des groupes de travail
- Questions diverses

Election Président et secrétaire

Jean Denis DEVINS, candidat est élu à l'unanimité président de la commission.
Arlette CATTOEN, candidate, est élue à l'unanimité secrétaire de la commission.

Discours de politique générale du président

Bienvenu à ce week-end de prise de contact, de connaissance de collègues des 3
prochaines années. Magali, Gérald et André n'ont pu se joindre à nous. Pour moi
l'essentiel de ce week-end est de faire connaissance et de connaître nos objectifs
communs.

Vous avez été nommés pour vos connaissances de votre domaine et votre envie
de faire avancer les disciplines De vous j'attends, tout comme la CNEAC, la SCC,
les licenciés, les simples pratiquants, des actions et des projets en vue de
développer les disciplines dont vous êtes en charge.

Il est important de ne pas oublier les 3 qualités nécessaires au bon
fonctionnement de la commission et des disciplines. Ces 3 qualités sont la
loyauté, l'exemplarité et l'impartialité. Ces qualités sont, pour moi, primordiales

dans notre société sans cesse scrutée par les réseaux sociaux. Elles doivent vous apporter sérénité et tranquillité d'esprit.

L'impartialité, vous connaissez, c'est un synonyme de la droiture, la justice, d'objectivité. Si vous n'êtes pas impartiaux, rapidement vous ne serez plus crédibles et vos notoriétés en pâtiront car vos décisions seront considérées comme contestables donc contestées et évidemment cela se fera via les réseaux dits sociaux.

L'exemplarité, aujourd'hui vous ne pouvez plus demander aux personnes de faire quelque chose si vous-même vous ne le faites pas, voire si vous faites le contraire. Être exemplaire, n'est pas simple, mais cela vous permettra d'augmenter votre notoriété.

La dernière, la loyauté. C'est la fidélité aux engagements pris, au respect des règles, à la probité. Même si ce n'est pas vous qui décidez, même si la décision peut vous paraître contraignante ou étonnante, vous ne devez pas, même si c'est à la mode, profiter de votre fonction pour contester ou pire vous épancher sur les réseaux sociaux. Les décisions sont toujours le résultat d'une réflexion qui prend en compte les attentes, les contraintes, les objectifs, l'avenir.

J'ajouterai une évidence : la confidentialité, la discrétion

Sachez que je ferai toujours le maximum pour vous aider, pour vous faciliter la tâche ou vous défendre mais vous ne serez pas attaquables.

Globalement, un GT donc son responsable n'a pas de véritable pouvoir de décision tout comme la commission. Nous sommes une force de travail qui fait des propositions de résolution qui sont ensuite validées ou non par le comité de la SCC. Mais nous avons la maîtrise de l'application des propositions acceptées.

Pour les 3 ans qui viennent, la situation est simple, les objectifs aussi :

- développer les activités, multiplier le nombre de licenciés
- définir une identité CNEAC par discipline
- écrire des règlements le plus simplement possible mais le plus rigoureusement possible

Concernant le fonctionnement de la CNEAC, il n'y a pas de possibilité de délégation de présence aux réunions. Si un responsable de GT ne peut participer à une réunion, il n'y aura pas de remplaçant ni d'étude des dossiers de la discipline.

Le calendrier des réunions de la commission est calé sur celui des réunions du comité de la SCC. Aussi il est préférable de travailler régulièrement tout au long de l'année pour être prêt pour des propositions dès l'annonce d'une réunion.

Echanger sur les projets avant d'engager du travail sur ceux-ci afin de ne pas perdre de temps sur une erreur d'orientation.

Propositions de dépôt des dossiers de fin de formation de juge :

Agility : Justine BAUDHUIN, Johann CANAL, Christophe GARCIA, Raphaël TROUDE

Dog Dancing : Alexandra CREUSOT

Propositions de nomination :

Commissaires Hoopers : Ludovic BOUSQUET, Ingrid JEANCLAUDE, Steve MEDAUER, Lucie SCARBEL, Hélène THAI THUC

Examineur Attelage : Nathalie CHOPINAUD, Jean Marie FERRARI

Formateurs Chiens Visiteurs : Dominique BLANC ANDRINY, Nathalie LE COZ

Vétérinaires intervenant Formations MEC1, MEC2 : Karine LE BLEIS, Chloé MISSLIN

Dossiers de candidature complets validés :

- formateurs de moniteurs MAG 1 et MAG 2 : Axelle AVERTY, Isabelle GUILLOT, Maryvonne MAHLER, Daniel ROUYER, Thierry JEANNOT, Marie BARTHET, Muriel HERODY et Gilles VIDOTTO.

- fonction de juge agility pour Martial CLABAUX et Laurence LECHEVIN

Evènements CNEAC par Arlette CATTOEN

Candidature pour le championnat de France Junior et sélectif jeunes JOAWC les 19 et 20 avril 2025 à 30129 REDUSSAN (Languedoc Roussillon)

Candidature pour le GPF et Championnat de France de Dog Dancing les 25 et 26 octobre à 77200 TORCY (ile de France)

GPF CANICROS : en attente DIEUZE (Lorraine)

Candidature FINALE Agility Trophée par équipe 5 et 6 juillet 2025 à Arpajon sur Cère (Cantal)

AGILITY

1 - Proposition du référentiel de formation des intervenants MAG 1 et MAG 2 (Cf Document en annexe 1)

2 – SOAWC (Championnat du monde des +55 ans)

Dans le cas où la manifestation serait validée lors de la prochaine Réunion FCI (octobre 2024 AWC), la proposition d'avoir un coach de l'équipe de France SOAWC.

La sélection pour 2025 des équipes SOAWC est proposée par l'organisation d'un sélectif.

3 – Modifications du règlement des sélectifs EDF senior

- A- Décompte de 15 secondes après le coup de sifflet du juge pour prendre le départ.
- B- Les sélectionnés doivent signer la charte en totalité et fournir les documents suivants nécessaire à la confirmation de leur sélection :

Une attestation sur l'honneur certifiant n'avoir jamais été condamné pour un crime ou un délit et/ou toutes infractions relatives aux animaux et ne pas avoir été sanctionné par la Centrale Canine ou par ses membres depuis 10 ans.

Projets :

Proposition d'une charte de bonne conduite applicable à toutes les activités CNEAC

Revoir les retransmissions vidéo des finales, sélectifs

Réviser le découpage ou regroupement des zones pour les sélectifs GPF

Revoir les conditions de participation aux sélectifs JOAWC

Revoir PassAgility

CHIENS VISITEURS

- Demande d'évolution de l'outil 'Calendrier' interdire l'inscription :
 - des détenteurs de licence « intervenant » aux formations Chiens Visiteurs
 - des chiens de moins de 18 mois.
 - documents « Règlement de l'activité CV » et « modalités de la formation » à mettre dans l'événement de façon systématique pour chacune des formations programmées

- Nouvelle Calédonie : Application de la procédure telle que définie lors des précédents échanges avec la CTT de Nouvelle Calédonie à savoir : Mme JAMIN Josette et Mme GRILLET Marie-France feront une formation en visio avec la responsable du groupe de travail Chiens Visiteurs et recevront les documents nécessaires. Elles pourront alors animer des stages chiens visiteurs en Nouvelle Calédonie. A l'occasion d'un déplacement d'un formateur en Nouvelle Calédonie, leur formation sera complétée.

Proposition de résolution :

Les formateurs 'Chiens Visiteurs' ne peuvent pas valider leur nouveau(x) binôme(s) (soit en tant que propriétaire, soit en tant que conducteur) lors d'une formation CV où ils officient.

DOG DANCING

Proposition de mise à jour des conditions d'inscription au championnat de France et au grand prix de France.

- Modification de l'ordre des thèmes donc des paragraphes : le 4 devient 6, le 5 devient 4 et le 6 devient 5
- Séparation des conditions d'accès au CDF et au GPF
- Suppression des rappels du règlement de dogdancing

Le document mis à jour est en annexe 2

Proposition de résolution : Mise en place des conditions spécifiques révisées d'accès au CDF et GPF de Dogdancing

FLYBALL

Le GT actuel vient juste d'être reconstitué.

Son objectif principal est de donner un nouvel essor à la discipline.

Nos projets :

- Faire un état des lieux global de la discipline
- Recenser les juges
- Définir la formation des commissaires flyball
- Mettre en place une formation de commissaires flyball si possible au premier semestre 2025

CANICROSS

Proposition de mise à jour du règlement pour intégrer les nouvelles spécifications de la FFSLC.

Les modifications par article sont les suivantes :

Article 1 – Le CANICROSS est le terme générique désignant les activités canicross, canivtt, canitrottinette, canimarche, canitrail et caniduathlon).

1-1 Le canicross de la SCC a comme spécificité, l'association d'un seul chien et d'un coureur à pied, reliés entre eux de façon bien définie, effectuant ensemble le même effort physique sur un parcours.

1-2 Le canivtt de la SCC a les mêmes conditions que pour le canicross à la différence que le conducteur est cycliste. Cette discipline est autorisée à partir de la catégorie junior.

L'abréviation vtt remplace vélo tout terrain dans ce document.

1-3 La canitrottinette de la SCC est une discipline identique au canivtt mais avec une trottinette. Autorisée à partir de la catégorie junior.

1-4 Le canitrail de la SCC est un canicross sur une longue distance en milieu naturel en grande partie sur des sentiers de randonnée. Le canitrail n'est pas autorisé aux moins de 18 ans.

1-5 La canimarche de la SCC

Ayant les mêmes caractéristiques que le canicross, la canimarche consiste à marcher à allure libre, lente ou rapide avec son chien sur des parcours définis. Cette activité n'est pas spécialement chronométrée car elle demande beaucoup trop de surveillance en application des contraintes de la marche (contrôle d'un des pieds toujours au contact du sol).

1-6 Le caniduathlon de la SCC

Article 2-3 : Les chiens de 2ème catégorie peuvent participer sous réserve du respect des directives légales. Le conducteur doit:

- présenter les documents de vaccination antirabique à jour de validité,
- présenter le permis de détention,
- détenir une assurance responsabilité civile garantissant sa responsabilité civile pour les éventuels dommages que son chien pourrait causer à des tiers,
- pour le chien, port d'une muselière sport obligatoire,
- les personnes mineurs ne sont pas autorisés à conduire un chien de 2^{ème} catégorie.

2-4 Le port d'une muselière adaptée à l'effort et permettant au chien de boire et de ventiler normalement est autorisé pour tout autre chien (non catégorisé).

2-5 Tous les chiens doivent être identifiés par puce électronique ou tatouage au fichier national des carnivores domestiques (ICAD).

Article 3-3 Dans la catégorie canicross enfant (benjamins, minimes, cadets et juniors), la participation n'est autorisée que si le rapport entre la morphologie de l'enfant et la puissance du chien sont compatibles (contrôle par la direction de course).

Article 5 : Les catégories

5-1 Pour toutes les activités CANICROSS, la période d'attribution des catégories débutent du 1^{er} septembre de l'année N jusqu'au 31 août de l'année N+1 conformément au règlement technique de sécurité de la fédération délégataire FFSLC 110471740174.

Les catégories d'âge sont les suivantes pour la saison 2024/2025 :

Catégories	Années de naissance	Abréviations (F-H)	Abréviations para sport (F-H)
Benjamins	2015 - 2016 - 2017	CFB - CHB	HCFB - HCHB
Minimes	2012 - 2013 - 2014	CFM - CHM	HCFM - HCHM
Cadets	2010 - 2011	CFC - CHC	HCFC - HCHC
Juniors	2006 - 2007 - 2008 - 2009	CFJ - CHJ	HCFJ - HCHJ
Espoirs*	2003 - 2004 - 2005	CFE - CHE	HCFE - HCHE
Séniors	1986 à 2002	CFS - CHS	HCFS - HCHS
Vétérans 1	1976 à 1985	CFV1 - CHV1	HCFV1 - HCHV1
Vétérans 2	1966 à 1975	CFV2 - CHV2	HCFV2 - HCHV2
Vétérans 3	1965 et avant	CFV3 - CHV3	HCFV3 - HCHV3

Annexe 1 : Formation Formateurs MAG1/MAG2



FORMATION DES FORMATEURS MAG1 / MAG2 Référentiel

Les candidats à la fonction de formateur sur les monitorats Agility niveaux MAG1 et MAG2 suivent une formation dispensée en une ou plusieurs sessions en visioconférence.

Programme de la formation pour le niveau MAG1 et la remise à niveau MAG1.

Durée : de 4 à 6 heures.

Nombre maximum de participants par session : 8.

Intervenant : Formateur CNEAC.

- Présentation des élèves
- Présentation détaillée des contenus du stage MAG1 et du stage de remise à niveau MAG1
- Présentation des exercices et des « devoirs maison » demandés lors du stage MAG1
- Thèmes abordés : fondations, proprioception, focus, échauffement, différentes méthodes d'apprentissage des obstacles, changements de main, dessin de parcours, création de modules
- Evaluation des stagiaires

Supports : les documents de référence détaillant les contenus du stage MAG1 et du stage de remise à niveau MAG1.

Les candidats peuvent, à la place ou en complément de formation, accompagner un formateur accrédité sur les modules 2 et 3 d'un stage MAG1. Cela permet de valider leur formation.

Programme de la formation pour le niveau MAG2.

Durée : de 3 à 4 heures.

Nombre maximum de participants : 8.

Intervenant : formateur CNEAC

Prérequis : avoir animé au moins un stage MAG1 en tant que formateur.

- Présentation des candidats
- Présentation détaillée des contenus du stage MAG2

- Présentation des exercices et des « devoirs maison » demandés lors du stage MAG2
- Thèmes abordés : Echauffement du chien et du conducteur, techniques de conduite, dessin d'un parcours, création d'un module
- Evaluation des stagiaires

Supports : les documents de référence détaillant le contenu du stage MAG 2.

Annexe 2 : Conditions spécifiques d'accès au CDF et au GPF de Dogdancing



Conditions spécifiques d'accès à la finale du CDF et du GPF de dogdancing

1. Critères d'accession à la finale du Championnat de France (CDF)	2
Précisions	2
2. Critères d'accession à la finale du Grand Prix de France (GPF)	2
3. Règles de compétition pour les finales CDF/GPF	3
Femelles en chaleur	
Ne pourront pas prendre part aux épreuves	
Reconnaissance de la piste pour les concurrents	
Durée de mise en place des accessoires	
4. Inscription	4
5. Jury	4
6. Proclamation des résultats	5
Premières places au GPF	
Premières places au Championnat de France	
En cas d'égalité au classement	

Ces compétitions sont ouvertes aux seuls licenciés français, et la participation au Championnat de France implique que le chien soit LOF (ou LOE reconnu FCI).

Le Championnat de France et le Grand Prix de France sont des événements qui se tiennent tous les ans et qui représentent les finales nationales de la discipline Dog Dancing. C'est le couronnement d'une année de travail et le rendez-vous incontournable des passionnés de la discipline.

Pour participer à un CDF et/ou GPF, le conducteur doit avoir obtenu les 3 pointages requis dans des concours français.

S'il souhaite participer en HTM et en FS, il doit fournir les pointages dans ces deux divisions.

Période d'inscription retenue :

Les pointages retenus pour l'inscription au GPF sont ceux obtenus sur les 14 mois précédant la date de clôture des inscriptions.

En cas d'aléas majeurs entraînant des annulations de concours sur la période de référence, la période peut être réévaluée.

1. Critères d'accession au CDF

Seul le niveau Avancé est éligible au Championnat de France.

Les dossiers sont traités selon l'ordre de priorité ci-dessous :

- 3 pointages Excellent « avec ou sans qualificatif » en adéquation avec le niveau d'évolution.
- 2 pointages Excellent « avec ou sans qualificatif » et un Très Bon en adéquation avec le niveau d'évolution.

Ces pointages doivent être obtenus avec 2 juges différents, durant la période de référence. En cas de pointages avec des juges étrangers, 1 pointage peut être pris en compte.

Pour rappel, sur un concours un seul pointage servant à l'inscription au Championnat de France est retenu par équipe, selon le barème ci-dessous :

Avancé : 24 points

Pour le classement au CDF, est comptabilisée la moyenne des 2 meilleurs pointages obtenus durant la période de référence qui s'ajoutent aux 4 notes obtenues au CDF.

Précisions :

° Le concurrent ne peut s'inscrire que dans son niveau d'évolution en concours et pour lequel il a présenté les justificatifs. Entre l'inscription et la date

effective du CDF/GPF le concurrent ne peut pas changer de niveau sous peine de voir son inscription refusée au motif qu'il est interdit de redescendre de niveau.

° Seules les inscriptions complètes sont retenues (obtention des 3 pointages, règlement de l'engagement et réception de la musique). Une fois le nombre maximum d'inscriptions atteint, les autres demandes passent en liste d'attente. Elles et pourront être repêchées lors d'un désistement et ce à l'avantage des éventuels participants (des demandeurs...) qui justifieraient du meilleur cumul des pointages pris en compte.

° L'organisateur demande aux participants d'envoyer les musiques au format .mp3 via e-mail, identifiées comme suit :

division – niveau – nom du concurrent – nom du chien.

L'organisateur s'assure en amont que la durée des musiques respecte la durée prévue pour chaque niveau d'évolution.

Il est recommandé à chaque concurrent de prévoir une clé usb pour chacune des musiques présentées en cas de défaut informatique.

Le GT Dog Dancing se réserve la possibilité de pouvoir moduler les critères d'accessions au CDF et au GPF en fonction du contexte. Les critères éventuellement modifiés le sont toujours à l'avantage des concurrents et communiqués le plus rapidement possible avant la manifestation.

2. Critères d'accession au GPF

Les niveaux novice, intermédiaire, avancé et les duo-équipes peuvent participer au Grand Prix de France.

Les dossiers sont traités selon l'ordre de priorité ci-dessous :

- 3 pointages Excellent « avec ou sans qualificatif » en adéquation avec le niveau d'évolution.
- 2 pointages Excellent « avec ou sans qualificatif » et un Très Bon en adéquation avec le niveau d'évolution.

Ces pointages doivent être obtenus avec 2 juges différents, durant la période de référence. En cas de pointages avec des juges étrangers, 1 seul peut être pris en compte.

Pour rappel, sur un concours un seul pointage servant à l'inscription au GPF est retenu par binôme, selon le barème ci-dessous :

- Novice : 22.5 points
- Intermédiaire : 23.1 points
- Avancé : 24 points
- Duo-équipe : 23 points

3. Règles de compétition pour le CDF et le GPF

Le règlement français en vigueur est appliqué pour ces compétitions.

Rappels :

Femelles en chaleur :

- Les concurrents concernés doivent se signaler au plus tard au moment de l'accueil.
- Les femelles en chaleur peuvent participer à toutes les épreuves. Elles ne sont pas autorisées à accéder à la salle ou à la piste d'évolution avant leur prestation. Elles doivent être tenues à l'écart des autres chiens durant toute la compétition. Elles passent en fin de GPF et sont autorisées à faire une reconnaissance de la piste avant leur passage. Le port d'une culotte est recommandé.

Ne peuvent pas prendre part aux épreuves :

- Les chiennes en période de gestation et 90 jours après leur mise bas.
- Les chiens blessés.
- Les chiens atteints d'une maladie, sauf autorisation du vétérinaire traitant

Reconnaissance de la piste pour les concurrents :

Une seule reconnaissance de piste par binôme est autorisée. Les chiens sont tenus en laisse sous la responsabilité de leur conducteur et la surveillance du commissaire. La friandise n'est pas autorisée, seul un jouet peut être utilisé à condition de ne pas être lancé au milieu des autres chiens, les jouets sonores sont à proscrire. Les concurrents qui ne respectent pas ces consignes sont priés de quitter la piste immédiatement.

La durée de mise en place des accessoires est chronométrée :

Le temps de mise en place est de 90 secondes maximum, excepté en classe handi où il est de 120 secondes. Le compétiteur peut se faire aider par une seule personne.

Aucun type de maltraitance n'est toléré en piste ou dans l'enceinte de la compétition sous peine de disqualification.

4. Inscription

Les inscriptions débuteront 3 mois avant la date du CDF/ GPF et s'achèveront 6 semaines avant la compétition.

Le nombre maximum de participants est de 120 binômes ou duo-équipes répartis comme suit (HTM et Freestyle confondus) :

- 38 novices
- 38 intermédiaires
- 38 avancés

- 6 duo-équipes

Si le nombre maximum par niveau n'est pas atteint il est complété par des équipes de niveaux inférieurs, en donnant priorité au niveau le plus élevé.
Tous les engagements complets, comme définis dans le paragraphe « critères d'accèsion » restent en liste d'attente et sont validés en fonction des pointages obtenus, et sous conditions d'être complets.

5. Jury

Pour le CDF et le GPF, il est recommandé que le jury soit composé de 2 juges français et 2 juges étrangers.

Il y a inversion des juges entre le samedi et le dimanche, toutes les notes sont additionnées et servent à l'établissement du classement. Ce jury est dirigé par un chef de jury.

Chef de jury

Le chef de jury est le juge français ayant le plus d'ancienneté dans cette fonction ou à défaut celui ayant jugé le plus souvent lors d'un CDF/GPF. Il a la responsabilité des décisions finales telles que définies dans le règlement.

En cas d'incident non décrit dans le règlement général, chaque juge décide de la manière de noter. Si le problème est de nature plus générale, il est traité par le chef de jury. Le chef de jury agit toujours comme la plus haute autorité pendant la compétition. La décision des juges est définitive, et sans appel.

Le chef de jury doit toujours être informé des problèmes ayant une incidence sur le résultat final de la compétition. Il doit également être informé en cas d'impossibilité pour un juge de remplir son mandat.

Le chef de jury est celui qui dirige le briefing des juges avant les compétitions.

6. Proclamation des résultats

Premières places au CDF :

Est désigné "**Champion de France**", et pour chaque division le binôme ayant obtenu le meilleur résultat selon le calcul suivant :

Moyenne des 2 meilleurs pointages obtenus dans la période de référence + cumul des 4 notes des juges. Ce Total est divisé par 5, pour ramener à une moyenne sur 30 points.

Premières places du GPF :

Est désignés "**Vainqueur du GPF**" dans chaque niveau et chaque division, les binômes ayant obtenu le meilleur résultat selon le calcul suivant :

Cumul des 4 notes des juges. Ce total est divisé par 4, pour ramener à une moyenne sur 30 points.

En cas d'égalité de points :

- Si deux binômes obtiennent le même résultat final, le binôme avec le plus de points dans la rubrique « **Bien-être animal** » l'emporte.
- Si le nombre de points en Bien-être animal est identique, le binôme avec le plus de points dans la rubrique « **Présentation** » l'emporte.
- Si le nombre de points est également identique dans la rubrique Présentation, le binôme avec le plus grand nombre de points dans la rubrique « **Contenu** » l'emporte.

Exemple :

Si deux binômes obtiennent la note totale de 26, le cumul des notes de chaque jour en Bien-Etre Animal prévaut :

BEA du binôme 1 : 5.80 (Jour 1) + 6.00 (Jour 2) = 11.80

BEA du binôme 2 : 6.00 (Jour 1) + 5.95 (Jour 2) = 11.95

C'est le binôme 2 qui l'emporte.

Le vainqueur du GPF en Freestyle niveau avancé a la possibilité de participer à la compétition de la CRUFTS de l'année suivante. S'il ne souhaite pas y prendre part c'est le second qui a la possibilité d'y aller et ainsi de suite.